# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

85

88 = 100

100 88 10

100

100

100

100

100 131

100

80

100 100

m m

100

600 100

100 30

m

100 100

Nombre de conseillers

- en exercice: 33
- présents : 26
- ayant pris part au vote : 33
- procurations: 7

ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE

L'an deux mille dix-neuf et le 22 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 16 mai, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

93 MAIRIE 100 DE L'UNION 31240

Etaient présents : M. MARC PERE, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEUILLERAT, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. PATRICE ETAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, MME FLORENCE TOULZE, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, MME CLAUDE RIERA.

05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. YVAN NAVARRO (Pouvoir donné à M. JEAN-MARIE VITRAC), Mme BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à M. JOËL FEUILLERAT), MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à MME KATY COLDER), M. FREDERIC BAMIERE (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), M. NICOLAS COSTES (Pouvoir donné à MME ELISABETH ATTELAN)

### Était absent excusé :

M. JOËL FEUILLERAT a été élu secrétaire de séance

#### DÉLIBÉRATION n°2019/64

## Objet : Présentation du rapport d'activité 2017 de Toulouse Métropole

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale doivent envoyer un rapport d'activité à l'ensemble des communes.

Le contenu du rapport d'activité est laissé à la libre appréciation du Président de l'E.P.C.I. Ce rapport a essentiellement pour objet de permettre l'instauration d'un débat démocratique au sein des Conseils Municipaux des communes membres d'E.P.C.I. et d'améliorer la transparence du fonctionnement de ces établissements.

Le Maire de chaque commune doit en faire la communication au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants intercommunaux de la commune peuvent être entendus.

Monsieur Le Maire propose donc au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2017 de Toulouse Métropole.

Décision

Envoyé en préfecture le 24/05/2019

Reçu en préfecture le 27/05/2019

Affiché le 27 MAI 2019



ID: 031-213105612-20190524-D2019\_64-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

27 MAI 2019

27 MAI 2019

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- Transmis le

- Affiché le

De prendre acte du rapport d'activité 2017 de Toulouse Métropole.

Pour copie conforme,

Le Maire, Marc PÉRÉ

Pour le Maire et par delégation L'Adjoint au Maire David ROFÉ